



01 - OUVERTURE DE SÉANCE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 19 novembre 2018 à 19:00 heures sous la présidence de Madame Martine Boulet, Mairesse.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Yves JR Mathieu
Siège #3 - Renée Rodrigue
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Maxime Veilleux
Siège #6 - Laurier Poulin

Sont absents à cette séance :

Siège #2 - Bruno Giguère

Madame Francine Talbot agit comme secrétaire-trésorière par intérim.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance extraordinaire a été donné le et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de convocation, la mairesse déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-11-296

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour. (Voir signatures sur document joint).

Conseillers Signatures

#1 Jean-Yves
Mathieu

#3 Renée
Rodrigue

Conseillers Signatures

#2 Bruno
Giguère

#4 Joey
Veilleux

#5 Maxime
Veilleux

#6 Laurier
Poulin

ADOPTÉE

2018-11-297

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller ; Laurier Poulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

04 - SUJETS À DISCUTER

2018-11-298

04.01 - Fin des travaux du 14e rang Est

ATTENDU QU' il y a eu une entente de contribution financière pour la réalisation d'interventions en vertu du programme "réhabilitation du réseau routier local, Volet - redressement des infrastructures routières locales" entre la municipalité et le Gouvernement du Québec (Ministère des Transports)

ATTENDU QUE les travaux consistaient à l'exécution de travaux dans le 14e rang Est de la municipalité;

ATTENDU QUE ces travaux sont terminés et que toutes les factures ont été payées et seront présentées au ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité doit présenter une reddition de comptes au Ministère;

POUR CES MOTIFS;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Joey Veilleux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents;

de confirmer au Ministère que la réalisation des travaux est terminée et que la municipalité présentera les factures attestant les sommes dépensées, de plus se joindra un avis de conformité signé par l'ingénieur qui a fait la surveillance des travaux

2018-11-299

04.02 - Autorisation de paiement définitif: Construction Abénakis in.

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du 14e rang Est sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur WSP a fait parvenir la recommandation de paiement # 5 réception définitive soit pour un montant de 41 467,46\$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE dans le même courrier il est joint le décompte progressif des travaux en annexe dont une signature est requise pour acceptation des montants;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Joey Veilleux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents,

d'autoriser de payer à Construction Abénakis Inc. un montant de 41 467,46\$ taxes inclus ce qui représente le monant final de la retenue contractuelle restante de 2.5%, et d'autoriser la signature du décompte progressif des travaux.

2018-11-300 04.03 - Signature du contrat de déneigement: borne et lac

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a retenu les services de la Ferme Léperrière, représenté par monsieur Roberto Goulet, pour le déneigement de borne sèche et le Lac secteur Moriset Station;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Goulet présente un contrat de déneigement 2018-2019 au coût total 833.75\$ taxes incluses.

POUR CES MOTIFS;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Renée Rodrigue

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

d'accepter et d'autoriser la signature de ce contrat avec la Ferme Léperrière.

2018-11-301 04.04 - Essieu de camion

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal demande d'avoir en inventaire pour cet hiver un essieu pour les camions;

CONSIDÉRANT QU'il y a deux alternatives de proposer par le Garage Henri-Louis Bégin, inc., dont une copie a été envoyée aux élus :

CONSIDÉRANT QUE le prix pour un essieu usagé est de 1500\$ plus les taxes, tandis qu'une essieu neuve est au coût de 4 299.34\$ plus les taxes

APRÈS DISCUSSION,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Renée Rodrigue

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des élus présents

d'autoriser l'achat d'un essieu neuf au coût de 1 500.\$ plus les taxes au garage Henri-Louis Bégin inc.

2018-11-302 04.05 - Arrêt neige

ATTENDU QUE les élus voient la nécessité de faire l'achat d'arrêt neige au dessus des portes de la caserne et du garage municipal;

ATTENDU QU' à la quincaillerie de St-Prosper le prix est de 14.69\$ chaque;

ATTENDU QU'une recherche de prix a été faite auprès de la compagnie Fabrication Drouin, les prix sont de 10\$ chaque en stanless;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a pris les mesures des portes qui sont: 2 portes de 16 pieds, 2 portes de 14 pieds et 2 portes de 12 pieds, ce qui totalise une longueur de 84 pieds-

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Mathieu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

d'autoriser l'achat de 112 arrêts neige au coût de 10\$ chaque.

2018-11-303

04.06 - Engagement de la directrice générale et secrétaire trésorière

ATTENDU QUE la démarche de sélection pour le poste de directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère) a suivi les exigences définies par le processus;

ATTENDU QUE le comité de sélection a retenu la candidature de madame Lisa Lee Farman;

ATTENDU QUE le personnel administratif de la Municipalité de Saint-Benjamin, mesdames Tania Boulet, adjointe administrative, et Francine Talbot, directrice générale par intérim, recommande l'embauche de madame Farman;

ATTENDU QUE madame Farman sera disponible rapidement et qu'elle accepte les conditions de travail;

Le comité de sélection recommande au Conseil municipal l'embauche de madame Lisa Lee Farman à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière à compter du 26 novembre 2018.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maxime Veilleux

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Laurier Poulin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

d'accepter la recommandation du comité de sélection et l'avis du personnel administratif d'embaucher madame Lisa Lee Farman à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Benjamin à compter du 26 novembre 2018;

et dans la même décision d'autoriser madame Lisa Lee Farman, directrice-générale et secrétaire-trésorière, à signer tout document nécessaire pour œuvrer au bon fonctionnement de la Municipalité et à agir en tant que son représentant officiel auprès des institutions gouvernementales et financières à compter du 26 novembre 2018.

QUE copie de la présente résolution soit acheminée aux autorités concernées.

ADOPTÉE

05 - VARIA

Aucun varia

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2018-11-304

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Jean-Yves Mathieu
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à .19h00.

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Martine Boulet
Mairesse
intérim

Francine Talbot
Dir. générale & sec.-trés. par

Je, Martine Boulet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martine Boulet
Mairesse